

de fournir aux autorités provinciales les noms et adresses de 140,000 personnes possédant quelque expérience en agriculture et prêtes à délaisser leurs occupations régulières pour aller travailler aux champs au premier appel. La signature de l'armistice supprima la nécessité de cette mesure.

#### **EXPLOITATION COORDONNÉE DES CHEMINS DE FER CANADIENS.**

Les transports par voie ferrée constituent l'un des besoins fondamentaux de la guerre; l'Allemagne ne l'ignorait pas et avait pris ses dispositions en conséquence, mais la Russie l'apprit à ses dépens dès l'ouverture des hostilités. La Grande-Bretagne réquisitionna les réseaux de chemins de fer du Royaume-Uni le 5 août 1914 et, à l'aide de leur personnel, exploita ces réseaux comme s'ils n'en eussent formé qu'un seul pendant toute la durée du conflit, obtenant ainsi le maximum d'efficacité des transports. Au cours de la guerre, la nécessité de l'exploitation unifiée des chemins de fer fut reconnue au Canada. L'Association des Chemins de Fer pour la Défense Nationale fut formée le 23 octobre 1917; son objet est défini dans la résolution suivante adoptée ce jour-là:

“Que les chemins de fer du Canada, comprenant le besoin national de coordonner toutes les activités industrielles en vue de la poursuite de la guerre et désirant, en s'entendant les uns les autres, rendre le maximum de services à la cause nationale, consentent par les présentes à établir, pour la durée de la guerre, une organisation qui aura le pouvoir de formuler en détail et de temps à autre, une modalité d'exploitation des différents réseaux ou de l'un ou l'autre d'entre eux, laquelle sera adoptée et suivie par le conseil de direction des différentes compagnies de chemins de fer.”

L'année suivante, l'association fut réorganisée sous le nom de “Commission de Guerre des Chemins de Fer Canadiens”; elle rendit d'importants services en transportant vers le front les hommes et les munitions et en effectuant des économies de matériel roulant pendant la guerre. Depuis la conclusion de la paix, elle a été remplacée par l'Association des Chemins de Fer du Canada.

#### **AUTRES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES DU TEMPS DE GUERRE.**

La Commission des Achats de Guerre fut instituée en vertu d'un arrêté du conseil du 8 mai 1915, dans le but de surveiller les achats de tous équipements, aliments, provisions et fournitures quelconques pour le compte du gouvernement. Les attributions de cette Commission furent étendues par arrêté du conseil du 6 février 1918; elle fut alors chargée soit d'acheter, soit de surveiller l'achat de toutes fournitures quelconques pour l'usage des départements ministériels et des commissions gouvernementales, ces achats devant être faits sur soumissions sollicitées de toutes les maisons de commerce intéressées.

La Commission des Ressources en Munitions fut nommée par l'arrêté du conseil du 27 novembre 1915, à l'effet de s'enquérir de l'importance des matières premières nécessaires à la production des munitions de guerre susceptibles de se trouver au Canada et de faire